

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGE AVEC LE PUBLIC

**Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saumeray aux lieux-dits "Les pâtures", "Le moulin de l'Aulne", "Les Rollands"**

Par arrêté du 6 octobre 2023, M. le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit la prolongation de l'enquête publique relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saumeray aux lieux-dits "Les pâtures", "Le moulin de l'Aulne", "Les Rollands", déposé par la société SA NEOEN (22, rue Bayard 75008 PARIS), et préalable à la demande de permis de construire. L'enquête publique, ouverte par arrêté préfectoral du 8 août 2023 et se déroulant du lundi 11 septembre 2023 (13h) au jeudi 12 octobre 2023 (17h), **est prolongée de quatorze jours soit jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 (17h).**

**Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée mardi 24 octobre 2023 de 18h30 à 20h30 dans la salle de réunion située 2 bis rue de la mairie à Saumeray.**

**Pendant la durée de la prolongation de l'enquête, le dossier est consultable :**

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saumeray et lors de la permanence complémentaire dans la salle de réunion située 2 bis rue de la mairie à Saumeray ;
- en version électronique sur les sites internet suivants : [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public) et [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) (saisir le numéro 12455081 dans la barre de recherche) ;
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saumeray ;
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

**Pendant la durée de la prolongation de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :**

- consignées directement sur le registre ouvert, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saumeray et lors de la permanence complémentaire ;
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Saumeray ;
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr)
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Laurent CADET, docteur en génie civil, expert en bâtiment et construction à la mairie de Saumeray, siège de l'enquête : **Jeudi 26 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre ouvert à la mairie de Saumeray. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public). Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Renaud ESPITALIER-NOEL, Chef de projets NEOEN, à l'adresse électronique suivante : [Renaud.Espitalier-Noel@neoen.com](mailto:Renaud.Espitalier-Noel@neoen.com). Le rapport (qui comportera le compte-rendu de la réunion publique et les observations éventuelles du porteur de projet) et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de la prolongation de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saumeray, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an. M. le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.